

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-050

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/09/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/09/2024
Présents : 18		
Votants : 18 + 1 pouvoir		

**Présents** : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel  
- MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno -  
GACHET Roger

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine  
JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -  
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

**Excusés** :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas  
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



**Objet** : Délibération concernant des devis supplémentaires pour le marché du groupe scolaire Randens – lot 4

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2024, la commune de Val-d'Arc a attribué le lot n° 2 du marché public de la réhabilitation du groupe scolaire de Randens à l'entreprise EURO CONFORT MAINTENANCE, lot qui consiste en des travaux de faux plafonds, menuiseries intérieures, revêtements muraux et peinture.

Lors de l'estimation prévisionnelle, deux plafonds étaient prévus, dont un coupe-feu. Selon la demande du bureau de contrôle, le plafond coupe-feu n'était pas nécessaire et a donc été supprimé, d'où la moins-value matérialisé par l'avenant en pièce jointe.

Ces travaux avaient un coût total de 12 040 € HT. Le nouveau montant du marché est de 135 530.90 €.

En conséquence,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant négatif annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Véronique GAZET

Monsieur le Maire  
Hervé GENON





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT NEGATIF N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Val-d'Arc – 4 place de la mairie – 73220 Val-d'Arc – SIRET 200 086 569 00015

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL EURO CONFORT MAINTENANCE – 19 Rue Martin Luther King – 38 400 SAINT MARTIN D'HERES – SIRET 42137871200044

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réfection des façades de l'école de Randens : isolation thermique / changement des menuiseries + VR / mutualisation du chauffage avec la mairie – Lot 4 : faux-plafonds, traitement feu des plafonds, menuiseries intérieures, revêtements de sols et muraux peinture

■ **Date de la notification du marché public :** 10/07/2024

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 147 570.90 €
- Montant TTC : 177 080.08 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Au marché de travaux initial étaient prévus deux plafonds dont un coupe-feu. Selon la demande du BC Véritas, le plafond coupe feu n'était pas nécessaire.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cochez la case correspondante.)*

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 12 040.00 €
- Montant TTC : - 14 448.00 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 135 530.90 €
- Montant TTC : 162 637.08 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p>OLIVIERA HENRI Direction d'exécution</p>	<p>A St Maurice d'Arc 01/10/2024</p>	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Val d'Arc, le 01/10/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A Val d'Arc, le 01/10/2024

Signature du titulaire,

**EURO CONFORT MAINTENANCE**  
19 Rue Martin Luther King  
38400 Saint Martin d'Hères  
Tel. 04 76 43 46 46  
SIRET : 421 378 712 00044 APE 4120B

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)